Notification no 2018/018  
Annexe 1

**Questionnaire sur l’application et l’efficacité de l’inscription de l’anguille d’Europe à l’Annexe II**

Le terme ‘spécimen’ tel qu’il est utilisé dans le questionnaire est défini dans l’Article I, paragraphe b) i) et ii)   
de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction[[1]](#footnote-1).

***Veuillez fournir le plus d’informations possible en réponse aux questions ci-dessous –   
les informations devraient couvrir au moins les dix dernières années[[2]](#footnote-2)***

|  |  |
| --- | --- |
| Pays |  |
| Fonctions de l’organisme qui remplit ce questionnaire (organe de gestion CITES, autorité scientifique CITES, responsable des espèces sauvages, police, douanes, autre). |  |
| Coordonnées de l’organisme/des organismes qui remplit/ remplissent ce questionnaire |  |
| Contact (nom de la personne, courriel, titre du poste, fonction) |  |
| Votre pays est-il un État de l’aire de répartition, ou y a-t-il dans votre pays un élevage, un commerce et/ou une consommation d’anguilles d’Europe *Anguilla anguilla*? | Oui Non  Si ‘Oui’, veuillez remplir le reste du questionnaire. |

1. **Exportation et réexportation**

|  |  |
| --- | --- |
| **A.1** | Votre pays exporte-t-il ou a-t-il exporté des anguilles d’Europe?  Oui Non  Si “Non”, allez à la question A.2.10.  Si ‘Oui’:  a) Votre pays exportait-il des anguilles d’Europe avant l’entrée en vigueur de l’inscription à la CITES, en mars 2009?  Oui Non  Ne sait pas  b) Votre pays a-t-il exporté des anguilles d’Europe depuis l’entrée en vigueur de l’inscription à la CITES, en mars 2009?  Oui Non  c) Votre pays a-t-il exporté des anguilles d’Europe depuis l’interdiction de commerce imposée par l’Union européenne en décembre 2010?  Oui Non  Si vous avez répondu ‘Oui’ à toutes ces questions, veuillez répondre aux sections A.2.1 à A.2.10. |
| **A.2.1** | Avez-vous un système en place pour distinguer les différents stades de vie d’*Anguilla anguilla* (par exemple, civelles, anguillettes, anguilles adultes) et faire rapport sur le commerce?  Oui Non  Si ‘Oui’, veuillez expliquer comment vous avez défini les différents stades biologiques aux fins du rapport. |
| **A.2.2** | Avez-vous une législation en vigueur pour réglementer la production/le prélèvement et/ou l’exportation d’anguilles d’Europe et y a-t-il une procédure pour déterminer, avant l’exportation, si cette législation est respectée (avis d’acquisition légale)?  Oui Non  Si ‘Oui’, veuillez décrire la procédure qui sert à déterminer l’acquisition légale des spécimens avant d’autoriser les exportations. |
| **A.2.3** | a) Comment votre pays régit-il l’exportation de spécimens d’anguilles pré‑Convention?  En d’autres termes, votre pays a-t-il fixé des dates limites pour autoriser l’exportation d’anguilles vivantes ou de produits d’anguille provenant de civelles prélevées avant mars 2009 et engraissées en ferme, jusqu’à leur taille commerciale, pendant une certaine période de temps après le prélèvement? Veuillez expliquer en détail:  b) Comment votre pays régit-il les exportations des spécimens prélevés avant l’interdiction d’exportation imposée par l’Union européenne en décembre 2010?  En d’autres termes, votre pays a-t-il fixé des dates limites pour autoriser l’exportation d’anguilles vivantes ou de produits d’anguille provenant de civelles prélevées avant décembre 2010 et engraissées en ferme, jusqu’à leur taille commerciale, pendant une certaine période de temps après le prélèvement? Veuillez expliquer en détail: |
| **A.2.4** | Avez-vous émis un ‘avis de commerce non préjudiciable’ pour le commerce des anguilles d’Europe?  Oui Non  Si ‘Non’, veuillez expliquer pourquoi:  Si ‘Oui’,   1. Quelle(s) source(s) d’information a/ont été utilisée(s)?   Évaluation des stocks au niveau de l’espèceAnalyse des données commerciales/douanières  Données dépendant de la pêche  Données indépendantes de la pêche  Modélisation de l’écosystème  Modèles de pêches  Autre (veuillez décrire)  Si possible, veuillez fournir les ACNP et tous rapports pertinents, liens et/ou analyses concernant les sources et leur utilisation pour établir les ACNP.   1. L’ACNP a-t-il été réalisé aux niveaux local, national ou régional (c’est-à-dire avec d’autres États de l’aire de répartition, ce qui englobe une grande proportion, voire la totalité, de la population)?   Local / sous-national National Régional / Multinational |
| **A.2.5** | Votre pays a-t-il été confronté à des incidents d’exportations illégales d’anguilles d’Europe depuis mars 2009?  Oui Non  Si ‘Oui’, veuillez fournir, dans la mesure du possible, des données et/ou des informations sur le commerce illégal, y compris le nombre et la taille des saisies et les routes du commerce/*modus operandi* concernés.  ***Note: Les Parties doivent indiquer si elles ont déjà fourni des informations sur le commerce illégal et n’inclure ici que de nouvelles informations.*** |
| **A.2.6** | Avez-vous expérimenté des difficultés concernant l’application de l’inscription à la CITES pour les exportations et/ou toute autre activité illégale connexe (comme le braconnage)?  Oui Non    Si ‘Oui’, veuillez fournir des détails sur ces difficultés et, si possible, donner quelques exemples: |
| **A.2.7** | Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Veuillez fournir quelques exemples de meilleures pratiques: |
| **A.2.8** | Outre la législation d’application de la CITES, votre pays a-t-il adopté de nouvelles lois nationales/régionales, spécifiquement applicables à l’exploitation et au commerce de l’anguille d’Europe depuis son inscription à l’Annexe II, en mars 2009?  Oui Non  Si ‘Oui’, veuillez fournir des détails, y compris des titres de lois et des liens vers toute législation nouvelle/mise à jour: |
| **A.2.9** | Votre pays a-t-il souscrit un accord bilatéral et/ou multilatéral de coopération quelconque pour la cogestion de l’anguille d’Europe?  Oui Non  Si ‘Oui’, veuillez fournir brièvement des détails, notamment les noms des accords et quels autres pays sont concernés: |
| **A.2.10** | Votre pays a-t-il réexporté des anguilles d’Europe depuis l’entrée en vigueur de l’inscription à la CITES, en mars 2009?  Oui Non  Si ‘Oui’, veuillez fournir brièvement des détails sur la manière dont vous avez déterminé que les spécimens réexportés avaient été exportés à l’origine conformément aux dispositions de la Convention, en particulier lorsque ces spécimens ont été exportés/importés en tant que larves d’anguilles pour l’élevage (par exemple, civelles) et réexportés en tant qu’anguilles adultes vivantes ou produits d’anguille. |
| **A.2.11** | Veuillez fournir des exemples et/ou des détails de tous les résultats positifs, effets et/ou impacts observés dans votre pays suite à l’inscription de l’anguille d’Europe à la CITES. |

1. **importATION**

**Pour cette section, le terme ‘importation’ couvre les importations dans un but d’élevage en ferme, de repeuplement et de consommation, et la réimportation de spécimens pour la consommation qui ont précédemment été importés et engraissés en ferme, dans des États situés en dehors de l’aire de répartition.**

|  |  |
| --- | --- |
| **B.1.1** | Importez-vous / avez-vous importé des anguilles d’Europe?  Oui  Non  Si ‘Oui’, veuillez remplir le reste du questionnaire. |
| **B.1.2** | Si ‘Oui’:   1. Votre pays a-t-il importé des anguilles d’Europe avant l’entrée en vigueur de l’inscription à la CITES, en mars 2009?   Oui  Non  Ne sait pas   1. Votre pays a-t-il importé des anguilles d’Europe depuis l’entrée en vigueur de l’inscription à la CITES, en mars 2009?   Oui  Non   1. Votre pays a-t-il importé des anguilles d’Europe depuis l’interdiction du commerce imposée par l’Union européenne, en décembre 2010?   Oui  Non  Si vous avez répondu ‘Oui’ à l’une de ces questions, veuillez répondre aux questions B.1.3 à B.1.5 |
| **B.1.3** | Votre pays a-t-il été confronté à des incidents d’importations illégales d’anguilles d’Europe depuis mars 2009?  Oui  Non  Si ‘Oui’, veuillez fournir des données et/ou des informations sur le commerce illégal, y compris le nombre et la taille des saisies et les routes du commerce/ *modus operandi* concernés.  ***Note: Les Parties doivent indiquer si elles ont déjà soumis des informations sur le commerce illégal et n’inclure ici que de nouvelles informations.*** |
| **B.1.4** | Avez-vous rencontré des difficultés concernant l’application de l’inscription à la CITES pour les importations?  Oui  Non  Si ‘Oui’, veuillez donner des détails sur ces difficultés et, si possible, fournir quelques exemples: |
| **B.1.5** | Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Veuillez fournir quelques exemples de meilleures pratiques: |
| **B.1.6** | Si possible, veuillez fournir toutes les données pertinentes sur le commerce obtenues depuis la soumission de votre dernier rapport annuel. |

1. *b) “Spécimen”:*

   *i) tout animal ou toute plante, vivants ou morts;*

   *ii) dans le cas d'un animal: pour les espèces inscrites aux Annexes I et II, toute partie ou tout produit obtenu à partir de l'animal, facilement identifiables, et, pour les espèces inscrites à l'Annexe III, toute partie ou tout produit obtenu à partir de l'animal, facilement identifiables, lorsqu'ils sont mentionnés à ladite Annexe;* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Veuillez utiliser des feuilles supplémentaires pour toute question, si nécessaire.* [↑](#footnote-ref-2)